



AVIS

**Projet de modification du plan
particulier d'affectation du sol n° XII/9
de la commune de Woluwe-Saint-Pierre
approuvé par l'arrêté du Gouvernement
de la Région de Bruxelles-Capitale du
4 octobre 1990**

17 octobre 2013

Demandeur	Commune de Woluwe-Saint-Pierre
Demande reçue le	9 septembre 2013
Demande traitée par	Commission Aménagement du territoire - Mobilité
Demande traitée le	1 octobre 2013
Avis rendu par l'Assemblée plénière le	17 octobre 2013

Préambule

Le Conseil remet son avis sur base de l'article 48, § 3 du Code bruxellois de l'Aménagement du Territoire et de l'arrêté du 30 septembre 2010 du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale désignant les administrations et instances appelées à émettre leur avis sur le projet de PPAS et, le cas échéant, sur le rapport sur les incidences environnementales.

Les objectifs de modification du PPAS « Stockel » sont notamment de :

- pérenniser et redynamiser la galerie « Stockel Square » et les commerces de la place Dumon et de la rue de l'Eglise ;
- valoriser l'intérieur de l'îlot et de lui apporter une qualité paysagère ;
- maintenir un équilibre entre les différentes fonctions de l'îlot (logement, commerce, équipement) ;
- réduire l'impact de la voiture sur la place Dumon.

Avis

Le Conseil n'a pas de remarque à formuler sur ce projet de modification du plan particulier d'affectation du sol « Stockel » de la commune de Woluwe-Saint-Pierre.

*
* *